hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Pôle Attractivité, Culture et Territoire
Direction des Mobilités

Unité gestion sud
6, avenue de la Paix - 92170 Vanves
Affaire suivie par : Bettina Huan Baudour
Tél. : 01 59 03 38 46 – domainepublicsud@hauts-de-seine.fr

Mairie du Plessis-Robinson
3, place de la Mairie
92350 Le Plessis-Robinson

A l'attention du service urbanisme

Vanves, le 16 AVR. 2026

Permis de Construire	092 060 26 00005
Dossier réceptionné le	03/04/2026
Lieu des travaux	rue du Général Eisenhower – avenue de la division Leclerc (RD 986) - angle avenue Galilée
Demandeur	SAS Plessis DC – M. Yann Bloch
Commune	Le Plessis-Robinson
Cadastré - Section	Y n°46
Nature des travaux	Réalisation d'un centre de données après démolition complète des constructions existantes

AVIS DU SERVICE GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE

Occupation du domaine public pendant les travaux

Autorisation pendant les travaux
Si les travaux, objets de la présente demande, nécessitent une emprise sur le domaine public départemental, le pétitionnaire est invité à effectuer une demande d'autorisation d'occupation temporaire auprès des services du Département via le formulaire dématérialisé accessible sur hauts-de-seine.fr.

Ce formulaire est à retourner soit par mail à domainepublicsud@hauts-de-seine.fr, soit par courrier à la Direction des Mobilités – Unité gestion sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves - ☎ 01 59 03 71 45.

Une fois l'autorisation accordée, il s'engage à vérifier que les entreprises réalisant les travaux entreprennent les démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires au déroulement des travaux (accès au chantier, palissade, emprise, déplacement de mobiliers, lignes aériennes...).

Etat des lieux avant travaux - Constat d'huissier
Un état descriptif des lieux devra être établi au préalable par la voie d'une expertise contradictoire aux frais du pétitionnaire.

Modifications d'ouvrages pendant le chantier
Toutes modifications d'ouvrages implantés dans les emprises du domaine public départemental (déplacement ou remplacement de candélabres, mobiliers urbains, coffrets concessionnaires, ...) nécessitées par le projet seront exécutées par le pétitionnaire selon les préconisations de la Direction des Mobilités – Unité entretien exploitation sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves - ☎ 01 59 03 68 56 - voiriesud@hauts-de-seine.fr.

Garantie
Les chaussées, trottoirs, mobiliers urbains, qui auraient été endommagés au cours des travaux, seront remis en état par le pétitionnaire selon les préconisations de la Direction des Mobilités – Unité entretien exploitation sud 6, avenue de la Paix 92170 Vanves - ☎ 01 59 03 68 56 - voiriesud@hauts-de-seine.fr.

Conclusion

Ce projet appelle un **avis favorable** sous réserve des prescriptions énoncées ci-dessus.

Le directeur des Mobilités

PCARON

Philippe Caron